

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 mars 2017

(Convocation du 02 mars 2017)

Procès-verbal de séance

Etaient présents : Dominique BROCAS, Bernard BAUDINIÈRE, Bernard CAILLON, Patrice DEMUTH, Pascal FAIDEAU, Olivier JENNEQUIN, Vincent MARTIN, Philippe PLAT, Véronique RIQUIN, Valérie RIOUX, Odile ROCHARD, Jean Claude ROCHER, Sophie RUCHE, Jacky SURREAU.

Etait excusée : Danielle LAVAU, pouvoir donné à Véronique RIQUIN

Quorum atteint. Les votes portent sur 15 voix.

Il y a de public. Mme RABIER, comptable du trésor

Début de la séance à 20h05

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal du 15 février 2017 : Pas de remarque.

2. Secrétaire de séance : Pascal FAIDEAU

Monsieur le maire souligne que :

- Le budget assainissement a été transféré à "Grand Poitiers",
- Le budget CCAS a déjà été voté par ses membres,
- Le seul budget annexe restant est celui du lotissement des Fenelles.

3. Débat sans délibération

3.1 : Préparation des budgets 2017 : Orientation.

- Lotissement des Fenelles :
 - o Si la vente du lot n°5 intervient en 2017 :
 - la somme reportable en fin 2017 serait de 87 177 €
 - sachant que l'annuité d'emprunt est de 49 893 €
 - le budget "lotissement des Fenelles" dégagerait un excédent de 37 284 €
 - o Si la vente du lot n°5 n'intervient ni en 2017, ni en 2018 :
 - la somme reportable en fin 2017 serait de 40 749 €
 - sachant que l'annuité d'emprunt est de 49 893 €
 - le budget "lotissement des Fenelles" présenterait un déficit de 9 114 €

Question à Mme RABIER : pourrait-on clôturer ce budget en 2018 ?

Réponse : oui, si l'on fait un remboursement par anticipation de l'emprunt

- Compte administratif de la commune :
 - o La section d'investissement présente un besoin d'investissement de 92 718 €
 - o La section de fonctionnement présente un excédent de 201 887 €
 - o L'excédent de fonctionnement à reporter est de 109 169 €

Remarque : Le produit fiscal pour 2017 n'est pas encore connu à ce jour.

Question : Peut-on prévoir une augmentation des taxes ?

Réponse de Monsieur le Maire : la taxe d'habitation est au dessus de la moyenne
La taxe foncière est en dessous de la moyenne

Orientation du conseil : stabilité des taxes pour 2017

- Budget de fonctionnement : pas d'inquiétude particulière
 - o Les dépenses de carburant sont en baisse
 - o Attention aux dépenses sur le petit équipement (dépassement de 2300 €)
 - o Attention à maîtriser les dépenses suite à l'arrêt de travail d'un agent (nettoyage des bas côté des routes, taille des haies, tonte des espaces verts ...)
 - o La contribution de la commune au SIVOS est stable
 - o Attention aux dépenses de contentieux prévisible concernant le PLU
 - o Les charges de personnel sont à affiner

- Budget d'investissement : tenir compte des subventions de 2016, versées en 2017
 - o Activ'3 : 70 % de l'investissement plafonné à 23 000 € pour :
 - Le site internet
 - Les travaux de la grange
 - Les gouttières de la mairie
 - Le pignon et les sanitaires de la médiathèque
 - o DETR : 30 % de l'investissement pour :
 - La façade et le clocher de l'église
 - o Contrat de ruralité et Plan Héritage 2024, 80 % de l'investissement pour :
 - Le city stade
 - o Le reste des dépenses sur ces projets est à prévoir en autofinancement.

3.1 : PLU : observations recueillies lors de l'enquête publique

- La commune maintient son avis concernant la zone inondable du terrain des consorts GROSDENIER situé dans le prolongement du lotissement des Fenelles.
- Avant l'approbation du PLU, la commune passe en RNU (règlement national d'urbanisme) à compter du 27 mars.
- Rue du Champ de la Cure : les terrains qui sont hors de la zone constructible sont en zone humide.
- Le déplacement de la zone constructible du terrain de Mme THOMAS n'est pas possible car il faudrait déplacer cette zone sur tous les terrains adjacents.
- Les chemins bordés de haies : les limites ont été régularisées.

4. Délibérations

4.1 Avenant à la convention de fourrière au 1^o janvier 2017

- o A l'unanimité, le Conseil municipal décide de répercuter les frais de fourrière aux propriétaires des animaux capturés suivant les tarifs imposés par la SPA pour l'année 2017.

4.2 Travaux de rénovation de la façade occidentale de l'église et des 4 façades du clocher, demande de subvention au titre de la DETR

- Après débat et à l'unanimité le Conseil municipal décide de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR pour ces travaux.
 - Coût total : 21 842.48 HT, soit 26 210.97 TTC
 - DETR 30 %, soit : 6552.74
 - Autofinancement 70 %, soit : 15 289.73

5. Questions diverses :

5.1 Congés du personnel

- **Philippe** : en congé du 24 au 28 avril
le 02 mai

- **Elise** : en congé le 18 avril
le 02 mai
le 26 mai
le 06 juin
le 14 aout

FIN DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL